

POUVOIR

STATUTS : (extrait)

ARTICLE 15 : Chaque collectivité territoriale ou chaque groupement de collectivités territoriales adhérent dispose d'une voix; leur représentant ne peut disposer que de **deux pouvoirs au maximum**.

Je soussigné(e) : -----

Fonction : -----

Représentant la Collectivité Territoriale : -----

(qui ne participe pas à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la F.N.C.C.)

Donne pouvoir à Mr ou Mme : -----

Représentant la Collectivité Territoriale : -----

pour voter en ses lieu et place à **l'Assemblée Générale Extraordinaire de la F.N.C.C.** qui se tiendra le **mercredi 21 novembre 2007** à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine – Palais de Chaillot – 7 avenue Albert de Mun – 75016 PARIS.

Dans le cas où ce pouvoir ne pourrait être attribué à une des Collectivités Territoriales ci-dessus désignées dans un ordre prioritaire, il fait confiance au Conseil d'Administration de la F.N.C.C. pour le remettre à un délégué présent qui votera dans le sens des préoccupations culturelles de sa Collectivité Territoriale.

A:-----

Le-----2007

Signature et Cachet